

1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice

Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

RLC Rust Loosener and Contact Spray

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Aérosol technique
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: WEICON Inc.
Rue/B.P.: 20 Steckle Place, Unit 20
Place, Lieu: Kitchener, Ontario N2E 2C3, CA
WWW: www.weicon.ca
E-mail: info@weicon.ca
Téléphone: +1-519-896-5252
Télécopie: +1-519-896-5254
Service responsable de l'information:
Product-Safety-Department
Téléphone: +49(0)251 / 9322 - 0, Email: msds@weicon.de

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication – Canada (24h): Tel: ++1 866 928 0789**Transport:****Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - Canada (24h): Tel: ++1 866 928 0789**

2. Identification des dangers

Aperçu de cas d'urgence

Aspect: État physique à 20 °C et 101.3 kPa: liquide
Forme: Aérosol
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique
Classification: Flam. Aerosol 1; Compr. Gas; Aquatic Chronic 2;
Symboles de danger:

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RLC Rust Loosener and Contact Spray

Numéro de matière 111500

Page:

2 de 9

Conseils de prudence: Tenir hors de portée des enfants.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Statut des risques

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

Dangers non classés ailleurs

Effet narcotique en cas de doses élevées.
Un échauffement au-dessus de 50 °C provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.
A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.
voir section 11: Informations toxicologiques

3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique: Mélange de substance active avec du gaz propulseur

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	10 - 25 %	Asp. Tox. 1.
CAS 95-38-5	2-(2-Heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	< 1 %	Acute Tox. 4 (par voie orale). Skin Corr. 1C. STOT RE 2. Aquatic Acute 1. Aquatic Chronic 1.
CAS 110-25-8	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	< 1 %	Acute Tox. 4 (par inhalation). Skin Irrit. 2. Eye Dam. 1. Aquatic Acute 1.
CAS 74-98-6	Propane	10 - 25 %	Flam. Gas 1. Compr. Gas.

4. Premiers secours

Informations générales: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger.
Appeler un médecin.

Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse. Vertiges.

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point éclair/plage d'inflammabilité:

-97 °C

Température d'auto-inflammabilité:

ne s'enflamme pas spontanément

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, Mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable.

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection approprié. Propagation du gaz notamment au niveau du sol (plus lourd que l'air) et respecter la direction du vent.

Précautions en matière d'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes. Danger d'explosion!

Méthodes de nettoyage:

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié.
Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Récipient sous pression. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.
Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.
A stocker en position debout. Protection antidéflagrante indispensable. Garder sous clef.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Directives de l'exposition

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
74-98-6	Propane	Canada, Alberta: OEL 8 hour	1000 ppm
		Canada, Québec: VEMP	1800 mg/m ³ ; 1000 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	1800 mg/m ³ ; 1000 ppm
		EUA: OSHA: TWA	1800 mg/m ³ ; 1000 ppm

Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Utiliser uniquement des appareils protégés contre les déflagrations.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

Protection individuelle

Protection yeux/visage Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010.

Protection de la peau Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.

RLC Rust Loosener and Contact Spray

Numéro de matière 111500

Page:

5 de 9

Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138 (Gants de protection résistants aux solvants).

Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: 0.4 mm

Période de latence: < 480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101.3 kPa: liquide Forme: Aérosol Couleur: incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Valeur pH:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point éclair/plage d'inflammabilité:	-97 °C
Vitesse d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	aérosol extrêmement inflammable
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 0.70 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 10.90 Vol%
Tension de vapeur:	à 20 °C: 8300 hPa
Densité de la vapeur:	non déterminé
Densité:	à 20 °C: 0.803 g/mL
Solubilité:	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	faiblement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Décomposition thermique:	Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.
Viscosité, dynamique:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	non déterminé
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
Température d'ignition:	236 °C
Teneur en solvant:	25.2 %
Teneur en corps solides:	0.3 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Stabilité chimique:	Stable si stocké dans les conditions prévues.
Possibilité de réactions dangereuses	Récipient sous pression. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.
Conditions à éviter:	Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.
Matières incompatibles:	Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.
Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Décomposition thermique:	Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

11. Informations toxicologiques

Tests toxicologiques

Effets toxicologiques:	Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même. Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données. Toxicité aiguë (dermique): Manque de données. Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données. Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données. Endommagement/irritation des yeux: Manque de données. Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Manque de données. Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données. Cancerogénité: Manque de données. Toxicité pour la reproduction: Manque de données. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données. Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres informations:	Indication sur Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant: DL50 Rat, par voie orale: > 5000 mg/kg (OECD 401) DL50, Lapin, dermique: > 2000 mg/kg (OECD 402) CL50, Rat, par inhalation (Aérosol): > 5,53 mg/L (OECD 403)

Symptômes

Après contact avec la peau:
Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

12. Données écologiques

Écotoxicité

- Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Indication sur Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant
Toxicité pour la daphnia:
LL50 Gammarus pulex: > 10000 mg/L/48h (OECD 202)
Toxicité pour le poisson:
LL50 Tête de boule: > 100 mg/L/96h (OECD 203)
- Indications diverses: Indication sur Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:
Biodégradabilité: 2-4 % /28 d (OECD 301 B).
Le produit est difficilement biodégradable.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

Indications diverses relatives à l'écologie

- Teneur en composés organiques volatils (VOC):
25 % en poids = 202 g/L
- Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion. Pour une élimination en bonne règle des déchets, vider complètement la bombe aérosol de son contenu.

14. Informations relatives au transport

USA: Department of Transportation (DOT)

Identification number: UN1950
Désignation technique spécifique: UN 1950, AÉROSOLS
Hazard class or Division: 2.1
Labels: 2.1
Dispositions particulières: N82
Packaging – Exceptions: 306
Packaging – Non-bulk: None
Packaging – Bulk: None
Quantity limitations – Passenger aircraft / rail: 75 kg
Quantity limitations – Cargo only: 150 kg
Vessel stowage – Location: A
Vessel stowage – Other: 25, 87, 126





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 2/janv./2017

Version: 5

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 10/janv./2017

RLC Rust Loosener and Contact Spray

Numéro de matière 111500

Page:

8 de 9

Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)

UN Number: UN1950
Shipping name: UN 1950, AÉROSOLS
TDG class: 2.1
Special provisions: 80, 107
Explosive limit and limited quantity index: 1 L
Passenger carrying road or rail index: 75 L

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU: UN 1950
Désignation technique spécifique: UN 1950, AEROSOLS
Class or division, Subsidiary risk: Class 2.1, Subrisk-
Groupe d'emballage: -
Numéro EmS: F-D, S-U
Dispositions particulières: 63, 190, 277, 327, 344, 381,959
Quantités limitées: 1000 mL
Excepted quantities: E0
Conditionnement - Instructions: P207, LP200
Conditionnement - Réglementations: PP87, L2
IBC - Instructions: -
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: -
Instructions réservoirs - Réglementations: -
Arrimage et manutention: SW1 SW22
Séparation: SG69
Propriétés et observations: -
Polluant marin: oui
Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Numéro UN d'identification: UN 1950
Désignation technique spécifique: UN 1950, AEROSOLS, inflammable
Class or division, Subsidiary risk: Class 2.1
Etiquette de danger: Flamm. gas
Excepted Quantity Code: E0
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.: Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Passenger and Cargo Aircraft: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion cargo uniquement: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières: A145 A167 A802
Emergency Response Guide-Code (ERG): 10L

15. Règlements

Directives nationales - Canada

Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 2/janv./2017

Version: 5

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 10/janv./2017

RLC Rust Loosener and Contact Spray

Numéro de matière 111500

Page:

9 de 9

Directives nationales - U.S. Federal Regulations

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:	TSCA Inventory: listed; EPA flags XU TSCA HPVC: not listed
2-(2-Heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed
Propane:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Accidental Release Prevention: Threshold 10000 lbs. / Basis for listing = f NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0524

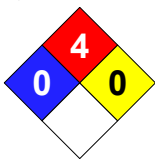
Directives nationales - U.S. State Regulations

Propane:	California Proposition 65 code: - Delaware Air Quality Management List: DRQ: F 1000** - RQ State: State requirements differs from Federal Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6 Minnesota Haz. Substance: Codes: AP - Ratings: - - Status: Title III New Jersey RTK Hazardous Substance: DOT: 1978 - Sub No.: 1594 - TPQ: - Pennsylvania Haz. Substance code: - Washington Air Contaminant: TWA: 1000 ppm - 1800 mg
----------	---

16. Autres informations

Texte pour l'étiquetage: Contient 10 - 25 % Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, < 1 %
2-(2-Heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol, < 1 %
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine, 10 - 25 % Propane. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:
Health: 0 (Minimal)
Fire: 4 (Severe)
Reactivity: 0 (Minimal)
HMIS Version III Rating:
Health: 0 (Minimal)
Flammability: 4 (Severe)
Physical Hazard: 0 (Minimal)
Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	0
FLAMMABILITY	4
PHYSICAL HAZARD	0
	X

Raison des dernières modifications:

ADR/RID 2017, IMDG 2017

Créée:

14/déc./2015

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.